



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 20/11/2025

Membres présents : voir feuille d'émargement

Membres invités : voir feuille d'émargement

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce premier conseil d'établissement.

Le secrétariat est assuré par Mr Pelon représentant l'administration et le secrétariat adjoint, Mme Dupouy, représentante des enseignants.

Le quorum étant atteint avec 16 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h20.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 16 juin 2025 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 20 novembre 2025

La proviseure soumet à l'approbation le procès-verbal du 16 juin 2025.

Vote : pour à l'unanimité

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour de ce conseil d'établissement avec les questions diverses des représentants des enseignants (3 au secondaire et 0 pour le primaire), des représentants des parents d'élèves (4) et des représentants des élèves (4), représentants administratifs (0). Les questions diverses seront traitées dans les points inscrits à l'ordre du jour. Seules les questions seront reprises sans reprise du préambule à certaines questions

Vote : pour à l'unanimité

2. Installation des instances

La circulaire n° 0732 de l'AEFE du 21/06/22 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances dans les établissements français à l'étranger (EFE) présente les différentes instances.

Les instances citées sont nombreuses parmi lesquels figurent le conseil d'établissement ; le conseil d'école ; le conseil du second degré ; le conseil de la vie collégienne et le conseil de la vie lycéenne ; le conseil de discipline ; la commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire ; la commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels ; la cellule de formation continue ; le conseil pédagogique, le conseil des maîtres, le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement...

Les instances sont constituées des différents collèges : administration, personnels, parents d'élèves et élèves sont installées après les élections et la désignation par les membres élus.

Le tableau de la composition des instances a été complété en amont. Il sera joint au PV.

La proviseure souhaite remercier les personnels, parents et élèves qui vont siéger à ces instances.

Elles se réuniront selon une périodicité indiquée dans la circulaire.



Les représentants des enseignants font remarquer la difficulté pour les enseignants de participer à toutes les instances et parfois la difficulté de partager les informations en amont et en aval avec les équipes. La Proviseure indique qu'au-delà de l'aspect réglementaire, on ne peut que se féliciter que ces instances permettent à chacun de s'approprier les enjeux et la dynamique du lycée.

3. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique

Les points essentiels de ces instances sont présentés.

Le conseil pédagogique du 11 septembre 2025

Le bilan de rentrée : La rentrée s'est bien passée tant en termes d'accueil que d'organisation pédagogique.

Les effectifs de rentrée sont les suivants :

	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-2026 9 9 25	E/D
6eme	64	66	73	50	59	19.6
5eme	80	66	67	72	58	19.3
4eme	80	79	71	68	72	24
3eme	51	81	77	72	65	21.6
2nde	80	66	83	74	74	24.6
1ere	82	84	73	77	73	24.3
Terminale	61	84	78	71	77	25.6
Total	498	526	522	484	478	22.8

Baisse des effectifs entre N et N-1 puisqu'on est passé de 484 à 478 soit moins 6 élèves.

Si la suppression annoncée en 5ème n'a pas été effective car 60 élèves attendus. Il est certain qu'à la rentrée 26, il y aura suppression d'une classe de 6ème car la baisse des effectifs depuis plusieurs années se confirme, puisqu'il n'y a que 44 CM2 à la date du 27 8 25. Il est même envisagé à ce stade de l'année de fermer deux classes au secondaire- (6ème et 5ème). Au regard du nombre d'élève par division, il conviendra de questionner le nombre de dédoublement.

Le plan de formation permet aux personnels de s'inscrire à des formations en présentiel, distanciel ou hybride et la tenue de la cellule de formation a permis de valider les demandes de stage qui sont ensuite étudiées par l'IRF (Institut régional de formation).

Le calendrier pédagogique de l'année retrace les temps forts de la vie pédagogique avec trois rencontres institutionnelles avec les parents.

Le plan local d'évaluation du cycle terminal des classes de premières et terminale validée le 8 novembre 2021, a donné lieu à un travail pédagogique d'explicitations des attendus par discipline. Ce document actualisé a été communiqué aux familles et aux élèves de premières et terminales.

Les temps forts de l'orientation ont été rappelés :

- Stage 3^{ème} du 2 au 6 février 2026 et stage 2^{nde} du 17 au 30 juin 2026
- Novembre 2025 et mars 2026 : conférence et simulation d'entretiens par l'APE



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- Du 2 au 4 décembre 2025 : 5^{ème} édition du Salon virtuel des études supérieures de l'AEFE pour les secondes, premières et terminales.
- Forum des anciens élèves : vendredi 19 décembre 2025
- Du 13 au 15 janvier 2026 : Mission la conseillère d'orientation de Lille. Présentation aux premières sur le choix définitif des spécialités et présentation de Parcoursup aux terminales Entretiens individuels selon les besoins avec ce professionnel de l'orientation.
- Forum des métiers : samedi 7 février 2026

D'autres informations sont communiquées en temps voulu au fil de l'eau.

Le conseil d'école d'Amsterdam du 4 novembre 2025 : Mme Alric, directrice de l'école d'Amsterdam fait un compte rendu de ce conseil d'école.

Effectifs : l'école compte 182 élèves (72 en maternelle, 110 en élémentaire), effectif stable.

La répartition linguistique reste équilibrée : 56 % anglais, 44 % néerlandais. La SIA poursuit son développement avec 39 élèves.

Les nouveaux programmes sont présentés.

Les évaluations nationales montrent de bons résultats, avec quelques fragilités en grammaire et calcul mental. Des actions ciblées ont été mises en place.

Les activités périscolaires connaissent un grand succès : 19 activités, 327 inscriptions.

Le projet d'école se décline autour de plusieurs axes : Le climat scolaire, avec la mise en place de la méthode de la préoccupation partagée contre le harcèlement ; le développement durable, avec la participation aux actions Clean Up Day, élection des éco-délégués et Sciences participatives Vigie-Nature ; le parcours d'éducation artistique et culturelle, avec le projet « Une période, une œuvre : le cirque à travers les Arts », des projets chorales, théâtre, danse et lecture.

Les parcours citoyen et sportif sont actifs : sécurité routière, webradio, olympiades, handball et échecs interzones.

Enfin, le projet d'aménagement des combles en bibliothèque, reporté, reste en attente de calendrier.

Le conseil d'école de la Haye du 6 novembre 2025 : Mme Exbrayat, directrice de l'école de la Haye fait un compte rendu de ce conseil d'école.

Effectifs de rentrée : 363 élèves (moins 50 élèves) principalement lié à la baisse démographique et tendance démographique défavorable → 1 à 2 fermetures de classe envisagées pour 2026.

Langues et Section Internationale américaine : LV1 : 27 % NL et 73 % Anglais, SIA (CE2-CM2) : présentation des effectifs

Évaluations & suivi : Généralisation des évaluations nationales du CP au CM2. Renforcement du suivi des absences et retards à la demande des autorités néerlandaises. Développement continu des dispositifs d'inclusion : APC, PPRE, PAP, PPS, PAI / matériel adapté / plateforme SONDO.

Projets pédagogiques majeurs : Plus de 60 sorties prévues sur l'année (musées, forêt, vélo...). Trois projets de voyages scolaires. Grande diversité d'activités comme Semaine du goût, Rencontres autour du Livre, travaux artistiques, projets culturels, sorties muséales, Halloween, etc.

Parcours sportif : Participation record au ZENOS Tour : 642 km parcourus par les classes. Course longue reconduite avec succès. Renforcement du dispositif APQ (activité physique quotidienne). Projet Olympiades inter-sites Amsterdam/La Haye au stade Olympique d'Amsterdam



Citoyenneté et prévention : Élections des délégués et éco-délégués (CM1-CM2). Ateliers autour de la résilience et du massage cardiaque. Très forte mobilisation contre le harcèlement : dispositif PHARe, EVAR, interventions extérieures, affichage, actions de prévention, message clair, etc

Travaux : pour des raisons budgétaires, pas de gros travaux de réaménagement de la cour mais contrôle des jeux de cour tous les ans (avec réalisation des travaux si des points d'insécurité devaient être relevés).

Travail cette année avec les élèves en conseil d'élèves sur les récréations. Renouvellement et achat de jeux de cour prévus avant la fin de l'année.

Un représentant des parents souligne que la diminution des effectifs dans le primaire ne s'explique pas uniquement par la baisse démographique et que la chute des effectifs au lycée est, elle, plus marquée que la tendance observée en France. Il explique également que justement aux Pays-bas, la démographie française est en hausse. Mme La Proviseure indique que des démarches sont engagées auprès du consulat pour avoir des éléments factuels sur l'évolution du nombre de français aux Pays-Bas, et plus particulièrement sur les familles françaises ayant ou pas des enfants en âge d'être scolarisés. Actuellement, l'information connue est une augmentation sur les villes d'Amsterdam, Utrecht et Rotterdam, et une baisse à La Haye. Nous sommes en attente de données plus précises.

Une fois les informations complètes, elles seront partagées avec les membres du conseil. Les élus relayeront la demande faite auprès du consulat.

4. Carte des emplois des résidents / détachés - rentrée 2026

Dans le cadre de la préparation de rentrée, l'agence étudie les postes d'expatriés et de résidents/détachés en termes de création, fermeture ou transformation. Le conseil d'établissement émet un avis pour vote concernant la ou les propositions.

Pour la rentrée scolaire prochaine, un poste de professeur de SVT est vacant. Au regard du contexte actuel, le poste est gelé, ce qui signifie que le poste ne donne pas lieu à un recrutement de détaché mais un recrutement d'un enseignant de droit local au regard de l'analyse des besoins de rentrée dans cette discipline.

Avant le vote pour avis, réponse à la question des enseignants du second degré.

Questions des représentants du second degré : Carte des emplois des résidents/détachés : Y a-t-il des suppressions de postes prévues par la Direction, étant donné que deux classes seront fermées à la rentrée 2026 ? Le cas échéant, s'agira-t-il de licenciements ou de départs volontaires, de départs à la retraite ?

Réponse : La fermeture de classes liée à la baisse des effectifs entraîne une baisse du nombre d'heures d'enseignement.

Au primaire, le départ d'un enseignant (retraite ou mobilité personnelle ou professionnelle) permet de fermer le poste sans impact. Par ailleurs, la demande de réduction de la quotité horaire d'un personnel permet également parfois de réguler des besoins. De plus, un personnel en contrat à durée déterminée peut ne pas être renouvelé si le besoin d'enseignement n'existe plus.

Au secondaire, la réduction des heures d'enseignement impacte toutes les disciplines à des niveaux différents puisque le volume horaire par discipline est variable (d'une heure comme en arts à quatre/cinq heures comme en mathématiques ou en français). Il est mis en œuvre la même démarche à savoir un départ volontaire pour raison personnelle ou professionnelle peut permettre d'apporter une réponse sans réduction d'horaires pour les membres de cette équipe. A ce jour, nous avons connaissance d'une demande de réduction horaire de 5 heures qui devrait permettre de réguler une discipline. Pour les détachés/résidents, outre le gel du poste de SVT, c'est plutôt la question de la réduction des HSA.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

En cas de fermeture de poste qui ne s'autorégule pas comme évoqué précédemment, dans le cadre des détachés et résidents, il s'agirait d'une mesure de carte scolaire et les personnels bénéficient d'une priorité sur une candidature pour d'autres postes. Pour les personnes de droit local en CDI, il conviendra d'envisager une rupture conventionnelle dans le respect du droit local.

Le travail de préparation de rentrée est en cours, mais nécessite de pouvoir communiquer une fois seulement des éléments d'information consolidés.

Un représentant du personnel du Second Degré demande si, pour les personnels de droit local, d'éventuelles ruptures conventionnelles seraient déterminées en fonction de leur ancienneté. Il lui est répondu que ce ne serait pas nécessairement le cas : l'ancienneté pourrait constituer un critère parmi d'autres, mais aucune règle absolue ne peut être fixée à ce stade.

Un membre de l'OR demande si les ruptures conventionnelles seront annoncées suffisamment tôt aux personnes concernées afin qu'elles disposent du temps nécessaire pour s'organiser. Il est répondu que les ruptures conventionnelles ne pourront être communiquées qu'une fois la préparation de la rentrée achevée et lorsque la direction disposera de l'ensemble des données relatives aux effectifs et heures disponibles dans les différentes matières.

Les parents demandent aux enseignants s'ils peuvent expliquer leur vote (abstention) avant de pouvoir se prononcer eux-mêmes.

Réponse apportée par les enseignants : De manière générale, les représentants du personnel votent contre le gel d'un poste. Un poste de résident correspond à un diplôme de l'Éducation nationale et garantit, a minima, une connaissance des attentes du système français. Par ailleurs, le coût financier pour l'établissement est plus élevé pour les contrats locaux, puisque ceux-ci sont pris en charge à 100 % par l'établissement. Dans un contexte de réduction du volume horaire, le recrutement d'un résident, et les heures qui doivent lui être attribuées en priorité, pourraient entraîner le licenciement d'un enseignant sous contrat local. C'est pour éviter cette situation que les représentants du personnel s'abstiennent.

Vote pour avis :

Contre : 0

abstention : 7

pour : 9

5. Voyages : sorties scolaires avec nuitées

La parole est donnée au secrétaire général.

En premier lieu, nous souhaitons porter à la connaissance du CE les bilans de deux voyages qui sont à présent effectifs afin de pouvoir procéder aux remboursements le cas échéant. Pour mémoire, au-dessus de 8€ de solde, le remboursement est automatique. En dessous, les familles sont sollicitées pour savoir si elles souhaitent le remboursement ou un versement du reliquat à la caisse de solidarité. A défaut de réponse dans les 3 mois, l'établissement procède au reversement à la caisse de solidarité.

Le 1er voyage concerne Olhain pour les CM2 de La Haye pour l'année scolaire 2024/2025. Il a eu lieu en juin et nous n'avions pas réceptionné toutes les factures. C'est désormais chose faite. Le reliquat pour ce voyage correspond à un montant total de 409€ soit 6,60€ par élève (62 participants).

Le second concerne le voyage d'intégration des 2des dans le parc naturel du Hoge Veluwe (72 élèves impliqués, 355€ appelés). Le reliquat est de 1,76€ par élève.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

14 voyages sont programmés pour l'année scolaire en cours dont 4 avaient déjà reçu l'aval du conseil d'établissement en juin dernier.

Présent° CE	Projet Destinations	Dates	Budget	Classes concernées	Nombre d'élèves	Montant plafond de la participation
16/06/2025	Parc national du Veluwe (Pays-Bas)	8 au 10 octobre 2025	24 755 €	2des	75	400 €
16/06/2025	Athènes (Grèce)	26 au 29 novembre 2025	20 180 €	Opt° théâtre lycée et Tles latin	35	650 €
20/11/2025	Eindhoven (Pays-Bas)	2 au 4 février 2026	5 324 €	2nde - 1ères	18	320 €
16/06/2025	Paris (France)	9 au 11 février 2026	8 190 €	Terminales spé HLP & HGGSP	21	400 €
16/06/2025	Londres (UK)	février 2026	7 500 €	1ères BFI	10	780 €
20/11/2025	Bruxelles (Belgique)	8 au 14 mars 2026	2 440 €	4ème anglais grpe 4	18	150 €
20/11/2025	France	Palaiseau (27-28 mars), Valenciennes (31 mars au 2 avril) ou Strasbourg (4 au 6 mai)	14 700 €	Atelier MATH.en.JEANS	15	750 €
20/11/2025	Genève (Suisse)	7 au 10 avril 2026	27 716 €	3ème non SI	44	650 €
20/11/2025	Oslo (Norvège)	5 au 8 mai 2026	5 040 €	4èmes/3èmes	8	600 €
20/11/2025	Marcourt (Belgique)	5 au 8 mai 2026	15 600 €	CM1 La Haye	62	260 €
20/11/2025	Le Caire (Egypte)	17 au 24 mai 2026	7 600 €	2ndes AS	6	750 €



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

20/11/2025	Archéon (Pays-Bas)	1 ^{er} et 2 juin 2026	9 602 €	CE2 La Haye	65	160 €
20/11/2025	Archéon (Pays-Bas)	4 et 5 juin 2026	6 896 €	CE Amsterdam	43	160 €
20/11/2025	Apeldoorn (Pays-Bas)	8 et 9 juin 2026	6 360 €	CM2 La Haye	44	220 €

Les familles concernées seront informées des modalités de ces voyages, modalités qui donneront des éléments d'information permettant de donner des indications sur le prix demandé.

Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent déposer un dossier de demande financière à la caisse de solidarité.

Un représentant des parents s'étonne des écarts de budget entre les différents voyages ainsi que du coût parfois élevé de certains d'entre eux. Il est rappelé que les montants présentés incluent une marge, généralement révisée à la baisse par la suite, et qu'il n'est pas possible de comparer un voyage pour lequel les élèves sont hébergés en familles d'accueil avec un voyage nécessitant des nuits d'hôtel par exemple. De même, certaines visites ou déplacements en bus génèrent des coûts plus importants.

Vote pour avis : pour à l'unanimité

6. Budget rectificatif 2025

La proviseure précise le cadre du budget 2026. Dans un contexte budgétaire national très contraint, le budget de l'AEFE s'inscrit dans un contexte très tendu et compliqué. D'un côté il y a eu une baisse de la subvention de l'Etat ces dernières années sur le programme 185 "Diplomatie culturelle et d'influence". De l'autre, les charges de l'Agence subissent une hausse continue puisque la direction doit anticiper une augmentation de 4 points par an de la pension civile en 2025 et 2026 correspondants à deux fois 10M€.

Les mesures à prendre dans le cadre du nouveau modèle économique de l'Agence pouvant avoir un impact sur les projets de budget des établissements scolaires, seront énoncées lors du CA du 27 novembre 2025.

Le budget initial 2026 sera présenté au conseil d'administration le 18 décembre 2025. Il pourra ainsi être exécutoire à l'issue de la période de dénouement (7 janvier 2026).

Il est demandé aux EGD de tenir un conseil d'établissement pour présenter le budget initial 2026 entre le 1 et le 12 décembre prochain. Le bureau des EGD transmettra les données relatives aux flux de trésorerie dès que les arbitrages seront rendus par la Ministre.

Le conseil d'établissement n°2 aura lieu le jeudi 11 décembre à 17h15 ; les documents vous seront transmis au plus tôt compte tenu des délais contraints.

La parole est donnée à M. Cheikh, secrétaire général, sur le BR2 budget 2025.

Pour mémoire, nous n'avons pas effectué de BR1 mais comme l'AEFE a saisi une rectification en juin, tous les établissements en gestion directe ont dû saisir un BR1 dans notre logiciel financier et comptable commun qui ne présentait pas de changement nous regardant.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Comme évoqué lors du conseil d'établissement de juin dernier, l'opération d'aménagement des combles d'Amsterdam n'a pas pu avoir lieu à l'été. Le BR2 constitue donc une traduction de cette déprogrammation. L'enveloppe de crédits d'investissement est ainsi réduite de 650k€ en AE et CP à l'occasion de ce budget rectificatif.

La prévision de recettes n'a pas besoin d'être réévaluée malgré la baisse des effectifs constatée à la rentrée 2025 (-51 élèves par rapport à la rentrée précédente soit environ 4,7%) car il s'agissait d'une prévision volontairement prudente en raison de la volatilité de la facturation annuelle et des encaissements associés.

Les enveloppes de fonctionnement et de personnel restent inchangées par rapport au BI.

Le plan de trésorerie prévoit un atterrissage ajusté à 2,3M€ au 31/12/2025.

Vote pour avis : pour à l'unanimité

Questions des représentants du second degré : Budget 2025 : Dépenses, quand ont été décidés et quels ont été les montants des travaux de changement du sol du réfectoire et de la réalisation de la rambarde du Primaire. Faire des économies : « ré-internalisation » de la sonnerie, suppression des carnets de correspondance en version papier, limitation des travaux non indispensables sans l'accord de l'OR.

Augmenter les recettes : recherche de subventions par le lycée ? location à Déli Déj et le club samedi Malins ? Peut-on envisager de louer davantage nos locaux (pendant les vacances, le week-end) ?

Lance-t-on des appels d'offres pour les différentes organisations qui louent nos locaux ? Il existe d'autres options moins coûteuses pour les familles :

Réponse : Remerciement aux enseignants qui suggère régulièrement à l'ordonnateur et au secrétaire général des pistes de réponses ou de solutions tant sur les dépenses que les recettes. Certaines de ces remarques ont déjà donné lieu à des réponses dans les précédents conseils d'établissement. Le prix de la rambarde réalisé sur le budget 2023 a coûté 17 877,74€ et répondait à une nécessité de sécurité à laquelle il a été décidé d'ajouter une coloration esthétique. Le changement du sol du réfectoire coûte 52 399€. Il représente un investissement certes conséquent mais indispensable. Il convient de faire confiance à l'équipe de direction qui est bien placée pour évaluer et diagnostiquer les urgences, les besoins et les priorités. Cette même équipe a la capacité de se fixer une programmation des travaux et d'ajuster si nécessaire au regard du contexte évolutif. S'il a été annoncé que le lycée a moins de capacité à investir, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'a plus aucune capacité et qu'il n'y a pas de politique de maintenance des locaux. L'équipe de direction est attentive à maintenir les espaces et les équipements en bon état tant au primaire qu'au secondaire, tant pour les élèves que pour les personnels. Par ailleurs, je tiens à rappeler à l'OR, une nouvelle fois, que la direction n'est pas tenue de se justifier de ses choix, même dans le cadre du dialogue social.

Concernant les recettes, la recherche de subventions auprès des autorités locales n'a pas été concluante et cette information a déjà été communiquée. Faudrait-il changer de statut pour espérer des subventions des autorités ? Si oui, quelles en seraient les contre parties pour le lycée ? Les recettes liées aux locations telles que Délidej et le Club de Samedis Malins représentent un montant global avoisinant les 50 000 euros soit environ 0,5% des recettes de l'établissement ; ces deux structures sont des services proposés aux familles permettant d'améliorer l'offre éducative en termes de restauration et d'activités extra scolaires. Les prix de location n'ont pas vocation à générer des recettes importantes pour le lycée.

Par ailleurs, il est rappelé que la mise à disposition des locaux est déjà pratiquée. La généralisation de la mise à disposition des locaux tels que suggéré ne peut guère avoir lieu la semaine puisque les bâtiments sont utilisés



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

tous les jours de 8h à 18h pour assurer notre mission principale d'enseignement et d'éducation. Le week-end, nos locaux sont aussi utilisés par le club samedis malins mais également pour le nettoyage, des activités du lycée comme kermesse, entretiens APE, portes ouvertes, forum des métiers... La marge est très petite voire ridicule. A titre de comparaison, la mairie nous loue les 1 505 m² de surface utile du bâtiment d'Amsterdam 24h/24 et 365 jours par an pour un montant de 175 000€ soit approximativement 2% de nos recettes. Je vous laisse le soin de calculer les recettes espérées d'une location de nos espaces libres sur les plages horaires disponibles.

Les enseignants représentants rappellent que ces questions et propositions récurrentes visant à réaliser des économies répondent aux demandes des collègues et non spécifiquement des représentants et de l'OR, et qu'ils ont la responsabilité de les relayer. Elles reflètent l'inquiétude croissante du personnel, et le climat anxigène dans lequel évoluent les collègues en ce moment. Elles traduisent leurs préoccupations quant à l'avenir du lycée et aux conséquences possibles sur les postes.

Les enseignants représentants soulignent que, même si "la marge est très petite voire ridicule", il importe que la mise à disposition des locaux n'occasionne aucun coût supplémentaire pour l'établissement, notamment en matière de dépenses énergétiques.

Un représentant des parents intervient pour expliquer que ce type de question revient régulièrement parce que chacun a conscience des difficultés budgétaires. Tout le monde y va donc de ses idées en s'appuyant sur ce qu'il connaît, faute d'avoir une vision claire de l'avenir. Il souligne que le partage transparent des informations facilite la collaboration entre les différentes instances et demande ce qui pourrait être mis en place pour renforcer la confiance, sans pour autant remettre en cause les compétences de la direction.

Réponse de la direction : il est rappelé que, même si tout le monde cherche à réaliser des économies, les solutions ne se trouvent pas dans ces seuls éléments. Le désarroi est partagé. L'établissement s'efforcera, lors de la préparation du budget 2026, de donner une perspective sur la manière dont il pourra traverser cette crise.

Les enseignants font part de leurs préoccupations quant à l'avenir du lycée et aux conséquences que cela pourra avoir sur les postes. La proviseure indique que face à la baisse des effectifs, il s'agit d'intervenir sur tous les leviers, tant sur les moyens que sur les ressources. Le proviseur adjoint indique que l'équipe de direction s'attache, comme le montre l'exemple de la non-fermeture en 5^{ème} de l'an passé, que tout est mis en œuvre pour garantir les conditions les plus adaptées.

La présidente de l'APE souhaite exprimer le point de vue des parents à travers une intervention liminaire. La Proviseure indique que cette intervention liminaire aurait dû être présentée en amont. Cette dernière sera mise en annexe du compte-rendu.

Une conseillère des français de l'étranger prend la parole et précise qu'il s'agit d'une réforme de l'AEFE et qu'ils feront tout pour que ce réseau perdure. Pour les 68 EGD, il s'agit d'un budget sous tutelle de l'AEFE. Les bourses ont subi une baisse. L'enveloppe pour les bourses AESH a, elle, été augmentée, mais les élèves concernés doivent désormais avoir un taux d'handicap à 50%. Cela crée une inégalité par rapport à la situation en France, où aucun seuil de handicap n'est exigé pour bénéficier d'un AESH. Par ailleurs, la conseillère consulaire souhaiterait que le budget lui soit également communiqué.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Un représentant de parents indique qu'un levier existe dans la possibilité d'attirer de nouveaux élèves.

7. Questions diverses

Questions représentants du 2nd degré : Pourrait-on avoir une traduction du RI&E (audit) ? Les conclusions de l'audit doivent être consultables par tous les membres de la communauté.

Réponse : Le RI&E, ou en tout cas le plan d'actions qui ne s'en éloigne guère, a été diffusé aux représentants des personnels de droit local et ses conclusions feront l'objet de restitutions et de discussions dans le cadre de l'instance ad hoc à savoir le CHSCT. Nous supposons qu'à ce jour les personnels disposent déjà du plan d'actions et qu'à l'ère de l'IA, chacun a les moyens d'obtenir aisément et rapidement des synthèses et traductions. Si ce n'était pas le cas nous veillerions assurément à ce que cela le soit.

Est-ce que le budget pour la formation OR demandée à plusieurs reprises a bien été mis de côté ?

Réponse : Les arbitrages seront faits lorsque les équilibres pourront être déterminés et notamment lorsque les flux internes seront connus. La direction en profite pour signaler qu'elle a bien alerté les représentants des personnels sur le coût de 2500€ pour deux consultants sur une journée, qu'elle a bien alerté sur le fait que la formation concerne une réglementation locale qui n'est pas applicable in extenso eu égard aux statuts de l'établissement, sur le fait que les connaissances attendues sont sans doute désormais bien plus accessibles grâce aux progrès de l'IA. Bien évidemment s'il s'agit d'un impératif réglementaire auquel les personnels ne souhaitent pas renoncer de leur propre chef, la direction mettra tout en œuvre pour le leur rendre accessible.

Lance-t-on des appels d'offres pour les différentes organisations qui louent nos locaux ? Il existe d'autres options moins coûteuses pour les familles

Réponse : le lycée loue ses locaux essentiellement à deux typologies de prestataires à savoir les activités extrascolaires au primaire et au secondaire, et d'autre part le service de restauration avec Delidej. Comment et en quoi un appel d'offres pourrait permettre de mettre en concurrence de nouveaux prestataires plus attractifs en termes de prix ? Je vous laisse le soin d'imaginer le nombre d'associations, d'organismes, d'entreprises en capacité de répondre à nos attendus qui ne sont pas les seuls attendus des familles.

Question AIPL et APE : Les mesures concrètes et réalistes pour assurer la pérennité et la qualité de l'enseignement au sein de notre lycée. Cela implique notamment : - de maintenir les frais de scolarité à un niveau accessible pour la majorité des familles - de garantir aux enseignants des conditions de travail et de rémunération leur permettant d'exercer sereinement et durablement leur mission. Quelles réponses et quelles mesures envisagez-vous pour répondre à ces enjeux ? Quelle vision avez-vous pour l'avenir de notre lycée ?

Réponse : Comme annoncé par la Directrice générale de l'AEFE lors de sa visite au lycée, la baisse de la subvention de l'Etat à l'Agence engendre une augmentation notamment de la participation forfaitaire complémentaire (PFC) qui va de facto entraîner une augmentation des frais de scolarité qui constitue la recette principale du budget du lycée. A partir des instructions officielles qui seront transmises aux équipes de direction, il sera élaboré le budget 2026 dont les objectifs sont de présenter un budget sincère et en équilibre. Celui-ci sera présenté au prochain conseil d'établissement le 11 décembre comme annoncé. Les réponses et



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

les mesures envisagées seront présentées prochainement. L'ajustement du nombre de classes au regard des effectifs constitue d'ores et déjà une mesure forte pour réduire les dépenses.

L'avenir du lycée est intimement lié aux évolutions à venir de l'Agence. Il est également lié à l'avenir du monde auquel le lycée prépare ses élèves. Nous sommes dans une période de profonde mutation, en train de vivre ce qui est déjà décrit par certains comme une des révolutions majeures de l'expérience humaine à savoir la révolution de l'intelligence artificielle. Il serait illusoire de prétendre disposer d'une vision globale des évolutions à venir et des bouleversements qui vont l'accompagner. Le monde du travail auquel nous préparons nos élèves, le monde de l'éducation, tout va très probablement changer en profondeur.

Le réseau a déjà traversé de tels changements comme l'arrivée d'internet. Il convient donc de garder le cap et éviter les écueils. L'établissement va traverser les turbulences, évoluer et en sortir meilleur, au bénéfice des générations à venir.

Question APE : Est-il envisageable de maintenir la qualité et l'attractivité de l'enseignement, tout en ajustant certains choix ou en rationalisant certains dispositifs, pour garantir la viabilité financière de l'établissement ?

Réponse : C'est bien l'objectif visé et déjà exprimé. Optimiser la structure et les groupes tout en maintenant la qualité de l'offre pédagogique et éducative. Ce travail a déjà été engagé et il sera renforcé dans les années à venir.

Questions APE : serait-il possible de mettre en place une communication interne et externe bilingue français–anglais ?

Réponse : Améliorer la communication est déjà un objectif partagé par les personnels.

La mise en place d'une communication systématiquement bilingue français–anglais représente toutefois un volume de travail considérable. Au regard du nombre très important de publications hebdomadaires (site internet, ENT, réseaux sociaux, messages aux familles, actualités des projets, événements...), une traduction manuelle doublée pour chaque contenu nécessiterait de mobiliser un personnel dédié à temps quasi complet. Cette solution n'est donc pas envisageable à ce stade.

Cependant, plusieurs évolutions technologiques déjà en place permettent aujourd'hui de répondre efficacement à ce besoin : la refonte récente du site internet a permis d'y intégrer une extension de traduction automatique. Les usagers peuvent désormais consulter l'intégralité du site en 28 langues. Pour les réseaux sociaux : Instagram et LinkedIn proposent depuis mai une fonctionnalité intégrée de traduction instantanée. Pour la communication interne : Les outils numériques actuels permettent également aux familles non francophones d'obtenir très facilement une traduction automatique des messages reçus. Par ailleurs, nous répondons systématiquement en anglais aux familles qui nous sollicitent dans cette langue, et les échanges individuels peuvent donc déjà se faire de manière bilingue. Une attention particulière sera portée aux documents destinés au public externe, notamment lors des journées portes ouvertes ou dans les supports institutionnels.

Lorsque cela est pertinent, une version en anglais sera proposée (flyers, panneaux d'accueil, brochures...).

Question APE : Dans la même logique de visibilité et d'attractivité, comment pourrait-on mieux valoriser l'enseignement des langues déjà proposé et les résultats obtenus au secondaire qui permettent aux élèves du lycée de poursuivre leurs études dans des parcours anglophones ? Par ailleurs, serait-il possible de rendre



l'accès à un enseignement renforcé de l'anglais et du néerlandais plus large au primaire, afin d'offrir davantage d'opportunités aux élèves et de répondre aux attentes des familles dans un environnement qui encourage le bilinguisme ? Est-ce qu'un groupe de travail sur les langues pourrait être initié avec les enseignants pour identifier rapidement des solutions réalisables et innovantes ?

Le lycée valorise déjà fortement les acquis linguistiques de ses élèves et les parcours internationaux, et il continuera à renforcer cette visibilité destinée à afficher l'ambition du lycée à savoir offrir un enseignement linguistique de haute qualité et permettre à nos élèves d'évoluer dans un environnement plurilingue.

L'établissement met déjà en valeur, de manière régulière et visible, les compétences linguistiques acquises par les élèves, notamment en anglais. Plusieurs actions contribuent à cette valorisation (Participation à des conférences internationales de type MUN (MUNISH, MINI-MUN, THIMUN), très suivies sur nos réseaux sociaux ; concours et projets scolaires en anglais, relayés sur nos supports de communication ; financement par l'établissement de l'IELTS pour les élèves de 1^{re} et Terminale, un examen reconnu internationalement, ainsi que la mise en avant régulière des excellents résultats obtenus ; témoignages d'anciens élèves, dont certains poursuivent aujourd'hui des études supérieures dans des cursus anglophones, valorisés notamment à travers des vidéos ou portraits diffusés par le lycée).

Pour le primaire, l'accès à un enseignement renforcé, notamment au primaire, doit tenir compte de deux contraintes majeures :

- Le cadre réglementaire de l'homologation, qui impose un pourcentage maximal de temps d'enseignement en langue étrangère dans le 1^{er} degré. Il n'est donc pas possible d'étendre librement les heures d'enseignement en anglais ou en néerlandais au-delà de ce qui est prévu par les textes.
- Les difficultés de recrutement de personnels qualifiés, en particulier en néerlandais, sont aussi à prendre en compte.

Malgré ces contraintes, l'école primaire s'efforce déjà d'offrir un contexte cohérent et stimulant d'apprentissage des langues, et les équipes poursuivent leur réflexion sur l'optimisation des dispositifs existants.

Par ailleurs, les pistes d'évolution sont pilotées en interne (direction, enseignants, coordonnateurs) car les choix pédagogiques, les contraintes de service et les obligations réglementaires relèvent avant tout de l'expertise professionnelle des équipes.

Questions des représentants des élèves : Réaliser des sondages réguliers avant chaque période de vacances pour savoir ce qui plaît, ce qui plaît moins, et quels sujets les élèves aimeraient que l'on défende. Mettre en place une boîte à idées, soit devant la vie scolaire soit en version numérique, afin que les élèves et les professeurs puissent écrire des remarques et suggestions concernant l'établissement. Court-métrage sur le harcèlement scolaire.

Mettre en place une affiche d'information devant la Vie scolaire ou dans les étages pour que les élèves puissent voir les décisions prises et les propositions faites durant CE ou CVC/CVL .



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Remerciement aux représentants des élèves pour leurs propositions, qui témoignent d'un réel engagement dans la vie du lycée. Toutes les initiatives seront inscrites à l'ordre du jour du prochain CVC–CVL afin d'en préciser les modalités.

Le lycée soutient la création d'une boîte à idées, en version physique ou numérique, pour permettre aux élèves de partager librement remarques et suggestions.

Sondages réguliers avant chaque période de vacances : Cette proposition ne pourra malheureusement pas être retenue : des sondages trop systématiques pourraient donner l'impression d'une consultation administrative plutôt que favoriser un réel dialogue. La boîte à idées constituera en revanche un moyen simple et continu de recueillir les avis sans alourdir l'organisation.

Court-métrage sur le harcèlement scolaire : C'est une proposition pertinente. Il conviendra d'identifier un enseignant volontaire pour accompagner le projet.

Affichage des décisions CE / CVC–CVL : Nous sommes favorables à un affichage régulier des décisions et propositions afin de renforcer la transparence.

L'implication des élèves a été saluée, qui ont été remerciés pour leur volonté d'améliorer la vie du lycée. Toutes ces idées seront travaillées collectivement lors du prochain CVC–CVL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

La présidente du conseil,
Ouardda ROUBI-GONNOT, Provisure

Les secrétaires de séance :
Antoine PELON, Provisure adjoint

Chloé DUPOUY, représentante des enseignants du 2nd degré